# EST-IL PERMIS DE LIRE LE CORAN EN ÉTANT ALLONGÉ ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Règles liées au Coran



**Est-il permis de lire le Coran en étant allongé ?**
Par l'éminent Cheikh, l'Imam Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 00min 33

**Question :**
**Est-il permis de lire en étant allongé ?**

**Réponse :**

Il n'y a pas de mal en cela. Il n'y a pas de mal à lire le Coran debout, assis ou allongé. Il n'y a pas de gêne en cela, d'après la parole d'Allah :

فَإِذَا قَضَيْتُمُ الصَّلَاةَ فَاذْكُرُواْ اللّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا وَعَلَى جُنُوبِكُمْ

**« Quand vous avez accompli la prière, faites le rappel d'Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. »** [an-nissa, 103]

Le rappel englobe le fait de dire « sobhanAllah », « la ilaha ill Allah », « Allahu akbar » et il en englobe aussi le Coran, car c'est un rappel. Cela est aussi prouvé par la parole de Aïcha, qu'Allah l'agrée, rapportée par Muslim dans le recueil authentique : **« Le Prophète ﷺ évoquait Allah à tout moment. »** Ceci englobe les moments où il était debout, assis ou allongé. Les textes englobent tout cela.

[Fin de la réponse de l'éminent Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

**Source :** https://binbaz.org.sa/fatwas/26945/يقرا-القران-مضطجعا